

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange 51645 Series

No. d'enregistrement

N/A

**Synonymes** 

Aucun(e).

Date de publication

08-Avr-2010

Numéro de version

03

Date de révision Date d'entrée en vigueur de 21-Juin-2013

la nouvelle version

12-Sept-2012

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** 

Impression jet d'encre

**Utilisations déconseillées** 

Aucun.

Identification de la société

Hewlett Packard Belgium B.V.B.A./S.P.R.L Luchtschipstraat 1, Rue de l'Aéronef

1140 Brussel/Bruxelles België/Belgique

Téléphone 32 2 729 71 11

Service HP chargé des effets sur la santé

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

(Ligne directe) 1-760-710-0048 N° d'appel du support client HP

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836

(Ligne directe) 1-208-323-2551 E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com

Numéro téléphonique du centre anti-poison 070 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

**Examen d'Urgence** Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation.

Résumé des dangers

**Dangers physiques** Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé

humaine

Non classé comme présentant un risque pour la santé.

**Dangers pour** 

l'Environnement

Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Dangers spécifiques Non disponible. Symptômes principaux Non disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquettage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

**Contient:** Alcool isopropylique, Eau, Noir de carbone, pyrrolidone-2

Phrase(s) R

Non disponible.

Phrase(s) S S9

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Numéro d'autorisation Non disponible. **Informations** Sans objet.

supplémentaires de

l'étiquette

Nom du produit: 51645 Series SDS Belgium

1/9

N° de version: 03 Date de révision: 21-Juin-2013 Date d'impression: 21-Juin-2013

#### 2.3. Autres dangers

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérogène possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérigène. Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA. L'encre noire n'est pas répertoriée dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique		%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau		<80	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification :	DSD:	-				
	CLP:	-				
pyrrolidone-2		<15	616-45-5 210-483-1	-	-	
Classification :	DSD:	Xi;R36				
	CLP:	Eye Irrit. 2;F	1319			
Noir de carbone		<5	1333-86-4 215-609-9	-	-	
Classification :	DSD:	-				
	CLP:	-				
Alcool isopropylique		<2.5	67-63-0 200-661-7	-	603-117-00-0	
Classification:	DSD:	F;R11, Xi;R3	6, R67			
	CLP:	Flam. Liq. 2;H225, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H336				

## Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16. Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

### **SECTION 4: Premiers secours**

**Informations générales** Non disponible.

## 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, faire prodiguer des soins médicaux.

Contact avec la peau Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, faire

prodiquer des soins médicaux.

Contact avec les yeux Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux)

pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation

persiste, faire prodiguer des soins médicaux.

**Ingestion** En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

No notes to physicians.

Nom du produit: 51645 Series SDS Belgium

N° de version: 03 Date de révision: 21-Juin-2013 Date d'impression: 21-Juin-2013

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Remarques Aucune flamme, combustion soutenue ni aucune étincelle n'ont été détectées lors du Test de

combustibilité soutenue (méthode décrite dans le document US 49CFR173, annexe H).

Risques généraux d'incendie Le contact avec les yeux et la peau peut provoguer une irritation.

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction

approprié

CO2, eau ou poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

**Equipements spéciaux** pour la protection des

Non disponible.

intervenants

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Non disponible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter l'équipement personnel de protection approprié.

Pour les secouristes Non disponible.

6.2. Précautions pour la

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou

protection de l'environnement dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou

récupérer au moyen de pompes.

6.4. Référence à d'autres

sections

Non disponible.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

7.3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

### La Belgique, Valeurs limites d'exposition

Composants	Туре	Valeur	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL limite d'exposition à court terme	1000 mg/m3	
		400 ppm	
	VME	500 mg/m3	
		200 ppm	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	VME	3.5 mg/m3	

**Limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures recommandées de contrôle

Non disponible.

Niveau dérivé sans effet

Non disponible.

(DNEL)

Nom du produit: 51645 Series SDS Belgium

N° de version: 03 Date de révision: 21-Juin-2013 Date d'impression: 21-Juin-2013 3/9

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques** 

Utiliser dans une zone correctement ventilée.

appropriées

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Protection des yeux/du

Non disponible.

visage

Protection de la peau

- Protection des mains Non disponible. - Divers Non disponible. **Protection respiratoire** Non disponible. **Risques thermiques** Non disponible.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de

Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique Liquide.

**Formule** Non disponible.

Couleur

Non disponible. Odeur Seuil olfactif Non disponible. 7.8 - 8.4pН Point de fusion/point de Non disponible.

congélation

Température d'ébullition

initiale et intervalle

d'ébullition

93.33 ° C (200 ° F)

Point d'éclair 55.00 - 57.78 ° C (131.00 - 136.00 ° F); Aucune flamme, combustion soutenue ni aucune étincelle

n'ont été détectées lors du Test de combustibilité soutenue (méthode décrite dans le document US

49CFR173, annexe H).

Taux d'évaporation Non déterminé Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

limite inférieure Non disponible.

d'inflammabilité (%)

limite supérieure d'inflammabilité (%)

Non disponible.

Pression de vapeur Non déterminé Densité relative Non disponible. Soluble dans l'eau Solubilité(s)

Coefficient de partage

(n-octanol/eau)

Non déterminé

Température de

Non disponible.

décomposition

Viscosité > 2 cP

Propriétés explosives Non disponible. Propriétés oxydantes Non déterminé

9.2. Autres informations

Masse volumique

1 - 1.2 gm/ml

apparente

densité 1 - 1.2 COV (% en poids) < 116.6 g/l

Nom du produit: 51645 Series SDS Belgium

4/9

Date d'impression: 21-Juin-2013

SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité** Non disponible.

**10.2. Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Ne se produira pas.

**10.4. Conditions à éviter** Non disponible.

**10.5. Matières incompatibles** Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

**10.6. Produits de**Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du

**décomposition dangereux** dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

# Informations générales Non disponible. Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Non disponible.
Inhalation Non disponible.
Contact avec la peau Non disponible.
Contact avec les yeux Non disponible.
Symptômes Non disponible.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'essais	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)			
Aigu			
Autre			
DL50	Rat	1099 mg/kg	
	Souris	1509 mg/kg	
Dermale			
DL50	Lapin	12800 mg/kg	
Oral(e)			
DL50	Chien	4797 mg/kg	
	Lapin	6410 mg/kg	
		5.03 g/kg	
	Rat	5045 mg/kg	
		4.7 g/kg	
	Souris	3600 mg/kg	
		4.5 g/kg	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		5. 5	
Aigu			
Oral(e)			
DL50	Rat	> 8000 mg/kg	
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)			
Aigu			
Oral(e)			
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg	
	Rat	6500 mg/kg	
Corrosion/irritation cutanées	Non disponible.		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non disponible.		
Sensibilisation respiratoire	Non disponible.		
Sensibilisation cutanée	Non disponible.		
Mutagénicité des cellules germinales	Non disponible.		

Nom du produit: 51645 Series SDS Belgium

N° de version: 03 Date de révision: 21-Juin-2013 Date d'impression: 21-Juin-2013

#### Caractère cancérigène

Le noir de carbone est classé comme carcinogène par l'IARC (cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Noir de carbone (CAS 1333-86-4) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité reproductive Toxicité spécifique au niveau

de l'organe cible suite à une

exposition unique

Non disponible. Non disponible.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des

expositions répétées

Non disponible.

**Danger par aspiration** Non disponible. Informations sur les Non disponible.

mélanges et informations sur les substances

**Autres informations** 

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des

Résultats d'essais

informations sur les mesures de premiers secours.

**Espèce** 

## SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité en milieu aquatique CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) =>750 mg/L

## 12.1. Toxicité **Composants**

Alcool isopropylique (CAS 67-63-	0)				
Aquatique					
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures		
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)					
Aquatique					
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	13.21 mg/l, 48 heures		
12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible.				
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponibl	Non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Alcool isopropylique pyrrolidone-2		0.05 -0.85			
Coefficient de bioconcentration (BCF)	Non disponible.				
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible.				
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substar	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.			
12.6. Autres effets néfastes	Non disponibl	Non disponible.			

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets résiduaires** Non disponible. Emballage contaminé Non disponible. Code des déchets UE Non disponible.

Nom du produit: 51645 Series SDS Belgium

N° de version: 03 Date de révision: 21-Juin-2013 Date d'impression: 21-Juin-2013

## Informations / Méthodes d'élimination

Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de lenvironnement.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

#### **ADR**

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

#### **RID**

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

#### **ADN**

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

#### **IATA**

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

#### **IMDG**

N'est pas soumis à la réglementation des matières dangereuses.

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

N° de version: 03 Date de révision: 21-Juin-2013 Date d'impression: 21-Juin-2013 7 / 9

Directive 92/85/CEE: concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

#### Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

**Autres réglementations** 

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Réglementations nationales

Informations sur la réglementation

Non disponible.

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

**Autres informations** 

Specific Provisions: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC (in the amended version OJ L 396 from 29.05.2007 page 3 with further rectifications and amendments). Limites d'exposition (voir la section 8): Règlement en vigueur du Ministère du Travail et des Affaires sociales en date du 29 novembre 2002 concernant les limites d'expositior maximales et le volume des facteurs de risque dangereux pour la santé et l'environnement sur le lieu de travail (Official Journal of Laws n° 217/2002 article 1833 incluant d'autres modifications).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible.

## **SECTION 16: Autres informations**

**Références** Non disponible.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15 R11 Hautement inflammable. R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consigne(s) de sécurité

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Utilisations du produit SECTION 2: Identification des dangers: 2.3. Autres dangers 9. Propriétés physiques et chimiques: Propriétés multiples Propriétés toxicologiques : Données toxicologiques

SECTION 12: Informations écologiques: Toxicité en milieu aquatique Informations réglementaires : Phrases dangers - Étiquetage SECTION 15: Informations réglementaires: Autres informations

**GHS: Classification** 

Informations de formation Clause de non responsabilite

Non disponible.

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être

conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

Nom du produit: 51645 Series SDS Belgium

N° de version: 03 Date de révision: 21-Juin-2013 Date d'impression: 21-Juin-2013

Informations relatives au

**Hewlett-Packard Company** fahricant 3000 Hanover Street

Palo Alto, California 94304-1112 US (Ligne directe) 1-503-494-7199

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

## **Explication des abréviations**

**ACGIH (États-Unis)** Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques) **CERCLA** Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act,

Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)

**CFR** Code de Réglementation Fédérale

COC Cleveland Open Cup Ministère des transports Ministère des Transports

des États-Unis (Department of **Transportation, DOT)** 

**EPCRA** Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification

des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)

**IARC** Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer

**NIOSH** National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la

Sécurité du Travail)

NTP Programme National de Toxicologie

Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la **OSHA** 

Sécurité du Travail)

**PEL limite d'exposition** 

authorisée

Limite d'Exposition Admise

**RCRA** Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des

Ressources)

**REC** Recommandé

**REL** Limite d'Exposition Recommandée

**SARA** Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du

SuperFund Act)

STEL limite d'exposition à

court terme

Limite d'exposition à court terme

TCLP: <value> Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de

Lixiviation)

VIe Seuil Limite

**TSCA** Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)

COV Composés Organiques Volatils

Nom du produit: 51645 Series SDS Belgium